



BUREAU DU 14 OCTOBRE 2020

DELIBERATION N°	B2020	10	14	03
------------------------	--------------	-----------	-----------	-----------

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 08 octobre 2020
- Nombre de membres en exercice : 26
- Nombre de membres présents : 23
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 01
- Nombre de membres absents et excusés : 02

CONVENTION DE PARTENARIAT A CONCLURE ENTRE LE SMEDAR ET L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES ROUEN NORMANDIE (INSA) EN VUE DE LA VALORISATION DE LA BIOMASSE ISSUE DE LA TRANSFORMATION DES DECHETS VERTS MENAGERS

AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Comité du SMEDAR,

Le Quorum constaté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de la Vice-Présidente, Madame Agnès CERCEL,

Considérant que le procédé de compostage génère des refus de process (la biomasse) qui représentent environ 15% du tonnage entrant et que cette biomasse était, il y a quelques années, reprise en chaudière à bois ;

Considérant qu'aujourd'hui ce n'est plus le cas et que cette problématique est nationale puisque la plupart des plateformes de compostage rencontrent des difficultés, depuis 2019 le SMEDAR et la société FERTIVERT ont décidé de collaborer pour chercher des solutions destinées à valoriser cette matière, en partenariat avec l'INSA et UniLaSalle ;

Considérant que l'une des pistes retenues est la fabrication de Biochar (charbon végétal) à partir de biomasse grâce à un procédé thermique ;

Considérant qu'afin d'étudier cette solution, le Smédar propose de confier une mission à l'INSA via un « P.I.C » (*Projet INSA Certifié*) qui serait mené de septembre 2020 à mai 2021 par 8 à 10 étudiants de 4^{ème} année, encadrés par des chercheurs de l'INSA et dans les conditions détaillées ci-après :

Les étudiants consacreront 2 jours par semaine au projet, lequel sera certifié par l'Apave à l'issue de sa validation. Les missions constitutives de ce partenariat sont les suivantes :

1. Une étude bibliographique sur la configuration des procédés de pyrolyse,
2. Une simulation sous logiciel des bilans matière et énergétique,
3. Une évaluation technico-économique.

L'objectif poursuivi au travers de ces différentes étapes est de configurer une solution de valorisation de la biomasse afin de statuer à terme sur son éventuelle mise en œuvre.

Considérant que le montant forfaitaire associé à ce projet est de 13 000,00 € HT comprenant l'utilisation de logiciels, des manipulations en laboratoire, la certification par l'Apave ainsi que les frais de gestion, selon les modalités de versement sont les suivantes :

- 40% à la signature de la convention,
- 60% à la fin du contrat (*remise du procès-verbal de validation de la revue n°4*).

Ayant entendu le rapport de la Vice-Présidente et après en avoir débattu :

- Autorise à l'unanimité le Président à signer la convention à intervenir entre le SMEDAR et l'INSA (en annexe) moyennant le paiement d'un montant forfaitaire de 13.000,00 € HT (frais de gestion compris) et à régler toute question qui pourrait naître de son exécution.

FAIT A GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

Stéphane BARRÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20201014-B20201014_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2020

Affichage : 15/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

